Le Syndicat Energies Vienne engagé pour la sobriété énergétique des communes

mardi 22 juin 2021, par lpe

Travailler à l'excellence environnementale des communes constitue aujourd'hui un des axes majeurs du Syndicat Energies Vienne, en complément du développement des énergies renouvelables. Jacques Deschamps, son Président, nous explique en quoi et comment le Syndicat concourt à traduire la Stratégie Nationale Bas Carbone en accompagnant la transition des communes vers la sobriété énergétique.

Lpe : Quel domaine d'intervention a été retenu par le Syndicat Energies Vienne ?
Jacques Deschamps : « *L'idée d'origine date de 2018. Une commission d'élus a été créée pour travailler sur l'excellence environnementale des communes. Ses travaux ont permis de définir des thèmes et l'accompagnement que pouvait proposer le Syndicat. La priorité dégagée a été de participer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux avec une analyse globale.* »

Lpe : Quels sont les bâtiments concernés ?
JC : « *Il s'agit essentiellement de mairies, écoles, salles des fêtes et équipements sportifs. Une campagne d'audits énergétiques a eu lieu dans 150 communes volontaires. Après analyse du patrimoine avec les collectivités, 1000 bâtiments ont été identifiés. Le syndicat a pris en charge le diagnostic pour tous les bâtiments avec une aide financière de fonds européens à hauteur de 50 %, sur les 1,3 million d'euros. Six bureaux d'études de proximité ont été retenus pour des travaux d'études programmés de début 2020 à fin 2022. L'intervention du Syndicat permet de faciliter le passage aux travaux en accompagnant sur cette partie d'études et de remise de l'offre de travaux. Fin 2020, 150 audits ont été réalisés. On commence à voir ce que cela représente en termes de travaux. Nous avons défini 3 scénarios, des travaux les plus faciles à ceux répondant à la stratégie bas carbone de réduction de 50 % des consommations d'énergie.* »

Lpe : Et ensuite ?
JC : « *Une fois le montant des travaux défini, nous nous sommes interrogés sur ce qu'il était utile de proposer pour le passage à l'acte. Nous avons défini deux axes : une ingénierie financière et un*

accompagnement technique. Nous avons donc décidé de construire un outil d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'intéresse aux travaux d'amélioration de performances énergétiques mais également aux travaux annexes. Il est en effet difficilement envisageable d'entreprendre des travaux sans en profiter pour faire la mise aux normes, l'accessibilité… Le syndicat prend en charge 50 % du total. Il s'agit d'un raisonnement global sur l'ensemble du programme de travaux. »

Lpe : Et pour l'ingénierie financière ?
JC : « *Le syndicat a retenu deux principes. Tout d'abord, le Syndicat Energies Vienne apporte 25 % de subventions, sur ses fonds propres et sur les fonds de certificats économie d'énergie.*
Le reste à charge des communes, après les aides financières de l'Etat, est financé sous forme d'avance remboursable. Nous prenons en charge les intérêts de financement et un différé d'amortissement de 2 ans. Ce temps permet aux communes de profiter des retombées financières bénéfiques sur la facture énergétique, afin de n'affecter que faiblement leur budget de fonctionnement. Nous gérons les contrats avec les établissements bancaires pour simplifier les démarches aux communes et leur permettre d'avoir accès à des conditions financières intéressantes et complémentaires, grâce au financement mutualisé au niveau du syndicat. Nous avons signé une convention avec trois établissements bancaires : la banque territoriale, le crédit agricole (Ndlr en photo la signature avec le Crédit Agricole Touraine Poitou. Crédits Energies Vienne) et prochainement l'agence France locale. En parallèle, le syndicat recrute du personnel pour accompagner au mieux les communes dans leurs démarches et leurs travaux. »

Lpe : Quels sont les objectifs visés à terme ?
JC : « *Cette orientation s'inscrit sur le long terme. En 10 ans, nous prévoyons que le dispositif aura permis d'accompagner 100 M€ de travaux, en priorisant les bâtiments pouvant réduire leur consommation d'énergie de 50 %. Nous estimons à 50 le nombre de bâtiments bénéficiaires par an, sans conditions sur la nature du bâtiment ni les ressources financières de la commune.* »

Lpe : Quels seront les impacts sur le territoire ?
JC : « *En plus de leur vocation à réduire les consommations d'énergie, les travaux d'économie d'énergie sont une façon de contribuer à créer des emplois locaux et de l'activité de proximité plutôt que des consommations d'énergies fossiles qui creusent le déficit de la balance commerciale. Par ailleurs, les communes ont aussi un devoir d'exemplarité vis-à-vis des citoyens.* »

L'action du Syndicat des Energies de la Vienne est une première au niveau national. Probablement un exemple à suivre…

Sophie Guitonneau